

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_06_047

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise)**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdaut
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezaïs
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezaïs

OBJET : ESPACE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON : TARIFS 2023 DES CONFISERIES BISCUITERIES

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment sa compétence en matière de développement touristique,

Considérant l'ouverture de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon pour la saison estivale 2023,

Monsieur le Président demande au Bureau d'approuver les tarifs 2023 des confiseries vendues à l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, tels que présentés ci-dessous :

Désignation	Prix € HT	Taux TVA %	Prix € TTC
CONFISERIES - SACHET 30/40G			
Happy Life (assortiments)	0,83	20	1,00
Fraises Tagada	0,83	20	1,00
Schtroumpfs	0,83	20	1,00
Sucette	0,42	20	0,50
BARRES CHOCOLATEES			
Kinder Bueno	1,90	5,5	2,00
Kitkat	1,67	20	2,00
Lion	1,90	5,5	2,00
Snickers	1,67	20	2,00

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 085-248500563-20230623-2023B_06_047-DE

S²LO

M&M'S 45g	1,90	5,5	2,00
BISCUITERIE			
Mikado chocolat au lait 39 g	1,42	5,5	1,50
Granola chocolat au lait 200 g	2,84	5,5	3,00
Lu PIM'S Framboise 150 g	2,84	5,5	3,00
Palets croustillants St Michel 150 g	2,37	5,5	2,50
Cookies Granola extra chocolat 184 g	2,84	5,5	3,00
CHIPS			
Chips BRETS nature ondulé 25 g	1,42	5,5	1,50
Chips BRETS fromage-fines herbes 125 g	2,37	5,5	2,50
Chips BRETS poulet braisé 250 g	2,84	5,5	3,00
Cacahuètes enrobées Benenuts- 150 g	2,37	5,5	2,50

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs 2023 des confiseries vendues à l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 23 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU